



Assemblée générale

Distr. générale
16 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 21 de l'ordre du jour provisoire*

**Application des décisions prises
par la Conférence des Nations Unies
sur les établissements humains (Habitat II)
et renforcement du Programme des Nations
Unies pour les établissements humains
(ONU-Habitat)**

Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2010/72)**, pour examen à sa soixante-cinquième session au titre du point 21 de l'ordre du jour provisoire, en application de la décision 2010/236 du Conseil économique et social.

* A/65/150.

** Le document E/2010/72 a été distribué à part.

